

ACTIVITES RECENTES DU CRDH

Créé en 1996 par les doyens Mario BETTATI et Gérard COHEN-JONATHAN, le CRDH est dirigé depuis 2003 par le professeur Emmanuel DECAUX, responsable du Master 2 droits de l'homme et droit humanitaire de l'Université Paris II. Ce diplôme trouve son prolongement dans les activités propres du CRDH, à travers la recherche individuelle et collective - une quarantaine d'étudiants y préparent leur thèse de doctorat. Il est l'une des principales composantes du Pôle international et européen de Paris II (PIEP) mis en place en 2004.

Le CRDH a publié les actes de son premier colloque international sur **Les Nations Unies et les droits de l'homme, Enjeux et défis d'une réforme** chez Pedone en 2006. Il a organisé en novembre 2006 un deuxième colloque sur **L'OSCE, trente ans après l'Acte de Helsinki, Bilan et perspectives de la nouvelle Europe**, avec le Centre Thucydide et sous les auspices du ministère français des affaires étrangères (à paraître, Pedone, 2007).

Il a organisé le 9 février 2007 une journée d'étude sur **La responsabilité des entreprises multinationales en matière de droits de l'homme** (à paraître, Bruylant, 2007) et prépare une prochaine journée qui portera sur **La diplomatie des droits de l'homme**, en décembre 2007 au Centre culturel irlandais de Paris, conjointement avec l' *Irish Centre for Human Rights*.

COORDONNEES DU CRDH

Adresse physique : 158 rue Saint-Jacques, 75005 PARIS
(rez-de-chaussée, angle rue Cujas)

Adresse postale : 12 place du Panthéon, 75231 PARIS CEDEX 05
Tél : 01 44 41 49 16 – **Fax** : 01 44 41 47 21 – **E-mail** : crdh@u-paris2.fr
Site : <http://www.crdh.fr>



**Journée d'étude du Centre de recherche
sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH)
Pôle international et européen de Paris II (PIEP)**

Vendredi 11 mai 2007

**LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE TOUTES
LES PERSONNES CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES**

**Université Panthéon-Assas (Paris II)
Centre Panthéon, Salle des conseils**

Accueil des participants à 9 heures

Cocktail de clôture à 19 heures (appartement décanal)

langues de travail : anglais et français (sans traduction)

Inscriptions dans la limite des places disponibles

Université Paris II, CRDH, 12 place du Panthéon, 75231 PARIS CEDEX 05
Renseignements et inscriptions : jhazan2004@yahoo.fr

PARTIE I : LA REDACTION DE LA CONVENTION

I – LES ORIGINES DE LA CONVENTION (9h 30 - 11h)

Présidence : Professeur Emmanuel DECAUX, directeur du CRDH

- *L'expérience du Groupe de travail sur les disparitions forcées*, par Santiago CORCUERA, président du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur les disparitions forcées

- *De la Déclaration de 1992 à la Convention de 2006*, par Louis JOINET, expert indépendant du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Haïti, ancien rapporteur de la Sous Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur la lutte contre l'impunité, ancien rapporteur du projet de convention internationale sur les disparitions forcées de la Sous Commission

- *La Fédération latino-américaine des organisations de familles de détenus disparus (FEDEFAM) et le projet de Convention*, par Patricio RICE, *Senior Adviser*, FEDEFAM

Débats

Pause

II – LE PROCESSUS DE NEGOCIATION (11h 30 - 13h)

Présidence : Avocat général Louis JOINET

- *La conduite des négociations*, par Bernard KESSEDJIAN, Ambassadeur de France près le Saint-Siège, ancien président du Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé de la rédaction d'un instrument juridique contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (GTNDF)

- *Le rôle des ONG*, par Jean-Daniel VIGNY, Ministre plénipotentiaire, Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU, ancien représentant de la Suisse au sein du GTNDF

- *La position des Etats et l'adoption de la Convention*, par le docteur Gabriella CITRONI, Université de Milan-Bicocca, ancienne représentante de l'Italie au sein du GTNDF

Débats

PARTIE II : LA PORTEE DE LA CONVENTION

III – L'APPORT AU DROIT INTERNATIONAL (15h - 16h 30)

Présidence : Ambassadeur Bernard KESSEDJIAN

- *La Convention et la prévention des disparitions forcées*, par Eric PROKOSCH, ancien représentant d'*Amnesty International* au sein du GTNDF

- *La Convention et la lutte contre l'impunité des auteurs de disparitions forcées*, par Rodolfo MATAROLLO, Sous-secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, ancien représentant de l'Argentine au sein du GTNDF

- *L'originalité des procédures de contrôle et de protection*, par Antoine BERNARD, directeur exécutif de la Fédération internationale des droits de l'homme

Débats

Pause

IV – L'ENTREE EN VIGUEUR ET LA MISE EN ŒUVRE (17h - 18h 30)

Présidence : Professeur Olivier de FROUVILLE, Université de Montpellier I (IDEDH)

- *La campagne pour la ratification*, par Ewoud PLATE, *Legal Training and Advocacy Office*, HOM/Programme *Linking Solidarity*.

- *La mise en œuvre de la Convention sur le plan national*, par Federico ANDREU, Conseiller général, Commission internationale des Juristes

- *La mise en place du Comité contre les disparitions forcées dans le contexte de la réforme*, par Mylène BIDAULT, Haut Commissariat aux droits de l'homme

CONCLUSIONS

Olivier de FROUVILLE
Professeur à l'Université de Montpellier I